

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 2792
N/REF : 3/05/2026 0H10 C:020665 I:01802
V/REF : Contrat N°002792 du 01/05/1996

SDC 'Le Montreux'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE MONTREUX
5/7/9, AV. DE GRANDE BRETAGNE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAU INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES.
MOTIF : REDEVANCE BISANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

CURAGE DU RESEAU INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES

L.T.C. procédera une fois tous les 2 ans aux opérations suivantes :
- curage de 208 metres de réseau intérieur eaux usées - eaux vannes -
eaux pluviales - 23 tabourets eaux usées - eaux vannes - eaux
pluviales - 2 grilles eaux pluviales

FACTURATION
la redevance sera facturée tous les deux ans et payable 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2026

Prix de base du contrat : 907,60

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 12/2025 Valeur : 146,9

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique	2 ANS	1273,36	1273,36
TOTAL H.T.				1273,36
T.V.A. a 10,00%				127,33
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1400,69</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.